

## Transfert de gestion... les 17 engagements du Ministère de l'Intérieur

Lors de la dernière réunion du groupe de travail « sécurité routière », M. Philip Alloncle, DRH du ministère de l'intérieur nous a présenté la liste des engagements qui seront pris afin de réussir le transfert de gestion des corps de délégués et d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

**17 engagements sont pris par le ministère de l'intérieur et par le ministère de l'écologie.**  
Parmi ces 17 engagements certains ont déjà été tenus et d'autres sont en passe de l'être.

### COMPENSATION DES TÂCHES ADMINISTRATIVES, PÉRIODE 2010-2012

1. Octroi de 12 jours de repos compensateur aux IPCSR
2. Complément indemnitaire exceptionnel de 600 € pour les DPCSR

### INSTANCE DE CONCERTATION ET DROITS SYNDICAUX

3. Maintien du Comité de Concertation de l'Éducation Routière (CCER)
4. Maintien du volume des droits et moyens syndicaux actuellement accordés aux syndicats représentatifs

### TEMPS DE TRAVAIL – RIN ARTT

5. Maintien pour les Délégués et Inspecteurs du RIN ARTT national

### ACTION SOCIALE, ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS, MÉDECINE DE PRÉVENTION

6. Maintien en volume et en nature des prestations d'actions sociales
7. Maintien de la subvention au CAES
8. Ouverture aux Délégués et Inspecteurs des prestations d'actions sociales du MI notamment offres de logement, places de crèche et des prestations de la fondation Jean Moulin
9. Prise en charge par le service social du MI des Délégués et Inspecteurs rencontrant des difficultés personnelles ou professionnelles

### ORGANISATION DE LA GESTION STATUTAIRE ET ADMINISTRATIVE

10. Maintien de la gestion centralisée des corps de Délégués et d'Inspecteurs (CAP nationale)
11. Maintien de la fréquence de réunion des CAP (3 cycles de mobilité par an)
12. Création d'une section de gestion éducation routière au sein du bureau des personnels techniques et spécialisés

### INDEMNITAIRE

13. Maintien de la procédure d'harmonisation des primes allouées aux Délégués et Inspecteurs

### RECRUTEMENT ET FORMATION

14. Maintien de la gestion par le MEDDE des concours et examens ouverts avant la date du transfert au MI

15. Maintien de la gestion par la DSCR des formations relatives aux métiers
16. Ouverture aux Délégués et aux Inspecteurs du catalogue de formation du MI

### DIVERS

17. Ouverture des droits d'accès à l'intranet du MI



# UNSA-SANEER

L'UNSA-SANEER avait pour revendication principale le maintien par le ministère de l'intérieur du RIN ARTT spécifique aux Inspecteurs et Délégués, le maintien de la gestion centralisée des deux corps, le maintien des CAP nationales avec trois cycles de mobilités.

Ces points « durs » sont maintenant acquis.

La création d'une section de gestion au sein du bureau des personnels techniques et spécialisés de la DRH nous satisfait. Notre syndicat n'a pas cessé, ces dernières années, de se battre pour faire reconnaître la spécificité technique du métier d'IPCSR au gestionnaire du ministère de l'écologie. Ce combat s'est, entre autre, incarné dans le refus de la fusion avec le corps des secrétaires administratifs.

Le règlement du « passif » du MEDDE avec l'octroi des 12 jours de congés pour les IPCSR et d'une prime de 600 € pour les DPCSR a été accéléré grâce à l'action volontariste du ministère de l'intérieur. Cela traînait depuis plus de 3 ans, la DSCR et la DRH du MEDDE se rejetant la responsabilité du règlement de ce dossier.

Le SANEER a demandé l'ajout d'un engagement supplémentaire, ce qui portera à 18, le nombre des engagements. (document consultable sur l'espace adhérents)

Ce point concerne le dépassement de la durée du temps de travail journalier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier à la date du transfert. En effet aucune mesure n'a été prise visant à régler le problème de dépassement du temps de travail, seule une compensation en jour de congés supplémentaires a été attribuée pour les années 2010-2012.

A ce jour, nos gestionnaires ne nous ont pas encore communiqué leur décision sur ce point.

## LE CALENDRIER

Bien entendu le reclassement dans le NES de l'ensemble des IPCSR est un préalable « technique » au transfert de gestion. La DRH du MEDDE semble confiante et estime à mi juillet la fin de cette opération. Les premiers arrêtés de reclassement devraient donc ne plus tarder à arriver.

Un groupe d'échange DRH/syndicats a eu lieu le 19 juin dernier au MEDDE. Il avait pour but la présentation du projet de décret relatif au transfert des corps de délégués et d'inspecteurs au MI. La présentation de ce texte en comité technique ministériel est prévue pour le MEDDE, le 10 juillet et pour le MI le 11 juillet. A l'issue, il restera à attendre l'avis du Conseil d'État puis la publication au Journal Officiel de la République. Le transfert sera effectif le premier jour du mois suivant la publication du texte.

